

Demande de report d'APC

Le Règlement sur le perfectionnement professionnel continu, pris en application de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance* exige que tous les EPEI remplissent les exigences du Programme d'apprentissage professionnel continu (APC) de l'Ordre. Ces exigences sont décrites dans l'[Avis sur les exigences du programme d'apprentissage professionnel continu](#).

Comme indiqué dans l'Avis sur les exigences du programme d'APC, un membre peut se voir accorder un report d'obligation de conformité aux exigences du Programme d'APC s'il existe des circonstances atténuantes qui interfèrent considérablement dans sa capacité à respecter les exigences du Programme d'APC au cours de l'année d'adhésion en question. Les raisons justifiant un report d'APC peuvent être les suivantes :

- Congé de maternité ou parental
- Maladie
- Invalidité
- Deuil
- Difficultés personnelles.

Processus de report d'APC et décision

Les membres concernés doivent présenter leur demande de report dès que des circonstances atténuantes se présentent.

Pour demander un report d'APC, le ou la membre doit remplir et soumettre :

- le Formulaire de demande de report d'APC, et
- les pièces justificatives appropriées.

Dès réception du formulaire et des documents justificatifs, la demande sera évaluée afin de déterminer si les circonstances atténuantes interfèrent considérablement avec la capacité du/de la membre à se conformer aux exigences du Programme d'APC pour l'année d'adhésion demandée.

Dans les 30 jours suivant la soumission du formulaire et des documents justificatifs requis, le ou la membre sera informé(e) de l'approbation ou du rejet de sa demande de report. Les décisions de report d'APC sont prises par la registrature et sont définitives.

Si la demande est refusée, le ou la membre doit remplir les exigences de son Programme d'APC conformément à l'Avis sur les exigences du programme d'APC. La non-conformité aux exigences du Programme d'APC peut entraîner la suspension du certificat d'inscription d'un(e) membre.

Les membres ayant besoin d'aide pour remplir ce formulaire peuvent communiquer avec nous par courriel à conformiteapc@college-ece.ca ou au 1 888 961-8558 (sans frais). Pour joindre le Service de l'exercice professionnel, faites le 2.

Veuillez soumettre ce formulaire et les documents justificatifs correspondant au Service de l'exercice professionnel par courriel à conformiteapc@ordre-epe.ca ou par courrier à :

Attention : Exercice professionnel
Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance
375, avenue University, bureau 800, Toronto ON M5G 2J5

Formulaire de demande de report d'APC **À remplir par le/la membre**

Section 1 : Renseignements personnels

Nom de famille :

Prénom :

Numéro d'inscription :

Mois de renouvellement d'adhésion :

Adresse courriel préférée :

Numéro de téléphone :

Section 2 : Demande de report d'application des exigences du Programme d'APC (cocher une réponse)

Module Attentes de la profession

Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel

Cycle du portfolio d'APC

Indiquez l'année d'adhésion pour laquelle vous souhaitez reporter les exigences du Programme d'APC ci-dessus (par ex., 2022-2023)

Indiquez une année pour le report :

Section 3 : Demande de report d'application des exigences du programme d'APC (cocher une réponse)

Veuillez cocher la raison qui décrit le mieux les circonstances atténuantes qui affectent votre capacité à vous conformer aux exigences du Programme d'APC.

Congé de maternité ou parental

Maladie

Invalidité

Deuil

Difficultés personnelles

Section 4 : Documents justificatifs

Une demande de report doit être accompagnée de pièces justificatives se rapportant au(x) motif(s) énoncés dans la section 3. Ces pièces **doivent comporter** les dates (début, fin ou les deux), la période du/des incidents ou la durée du/des congés.

Les documents justificatifs peuvent comprendre l'un des éléments suivants (liste non exhaustive) :

- une preuve de prestations d'emploi;
- une confirmation écrite de l'employeur, du professionnel de la santé ou du guérisseur autochtone;
- un certificat médical rempli par un professionnel de la santé (consultez la page 3);
- un certificat de décès.

Veuillez envoyer vos documents justificatifs par courriel à conformiteapc@ordre-ecce.ca

Section 5 : Déclaration signée

En cochant cette case et en inscrivant mon nom, je confirme que tous les renseignements figurant sur le présent formulaire de demande de report d'APC sont exacts.

Nom :

Date :

Votre vie privée est importante. Pour en savoir plus sur la manière dont nous protégeons vos renseignements et la façon dont ils peuvent être utilisés, veuillez consulter ordre-ecce.ca/declaration-sur-la-protection-de-la-vie-privee/

Certificat médical (facultatif) **À remplir par le professionnel de la santé**

Le certificat médical doit être rempli par un professionnel de santé réglementé ou le guérisseur autochtone du/de la membre et soumis avec le formulaire de demande de report d'APC.

Remarque à l'intention du/de la membre : Un certificat médical n'est pas forcément requis si vous disposez d'autres pièces justificatives pertinentes pour appuyer votre demande de report.

Certificat médical à l'appui de la demande de report d'APC

Tous les membres de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance sont tenus de participer au Programme d'apprentissage professionnel continu (APC) afin de maintenir leur adhésion (en vertu du Règlement de l'Ontario 359/15 : Perfectionnement professionnel continu, pris en application de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*).

Cette obligation s'applique, quel que soit leur milieu de travail ou leur poste, qu'ils exercent ou non actuellement.

Le/la membre présente une demande de report pour l'une des exigences suivantes :

Module Attentes de la profession (de 1 h à 1 h 30 env.)

- **Module Attentes de la profession** en ligne.
- Le/la membre dispose d'une année d'adhésion pour le visionner, et il peut être effectuée en une fois ou en plusieurs fois, au choix.

Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel (de 5 h 30 à 6 h env.)

- **Priorité Jeunesse – Formation à la prévention des abus pédosexuels** : série de 8 modules et test de validation des compétences en ligne (20 questions à choix multiples)
- **Tatie se confie** : vidéo et questionnaire (quatre questions à choix multiple)
- **Ressources de l'Ordre** à lire et consulter.
- Le/la membre dispose d'une année d'adhésion pour satisfaire à ces exigences.

Cycle du portfolio d'APC (le temps requis dépend de la personne)

- Remplir les composantes requises en répondant aux questions d'autoréflexion, en créant un ou plusieurs objectifs d'apprentissage professionnel, en déterminant les activités auxquelles participer (par ex., lire un article, écouter un podcast) et en documentant cette participation (par ex., notes, réflexions).
- Le/la membre dispose d'une année d'adhésion pour satisfaire à ces exigences.

Certificat Médical

Je soussigné(e), (nom complet) (numéro d'inscription et
désignation) certifie que j'ai examiné (nom du client) et qu'il/elle,
selon mon avis professionnel, ne peut pas remplir les exigences du programme d'APC indiquées et énumérées
ci-dessus pendant la période du (date de début) au (date de fin).

Tampon ou signature

Tampon ou signature :

Date :

Votre vie privée est importante. Pour en savoir plus sur la manière dont nous protégeons vos renseignements et la façon dont ils peuvent être utilisés, veuillez consulter ordre-ecce.ca/declaration-sur-la-protection-de-la-vie-privee/